



Société pédagogique genevoise



Genève, le 15 janvier 2008

Monsieur
Laurent MOUTINOT
président du Conseil d'Etat

Monsieur
Charles BEER
conseiller d'Etat en charge du
département de l'instruction publique

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
case postale 3964
1211 Genève 3

Concerne : *Bâtiments scolaires du primaire susceptibles d'être amiantés*

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Monsieur le conseiller d'Etat,

Ayant pris connaissance de la *Liste des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante - état au 17/12/07*, établie par le DCTI, de l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 décembre 2007 ainsi que du dossier officiel *Amiante dans les bâtiments publics genevois*, nous nous étonnons de ne voir figurer aucune école primaire du canton dans la liste mentionnée, indépendamment du fait que les écoles primaires ressortissent partiellement aux communes. Un grand nombre de salariés du primaire nous contactent pour nous faire part de leur incrédulité et de leur inquiétude face à cette absence des établissements du primaire.

Nous vous adressons donc la présente afin de vous demander d'avoir l'obligeance de compléter la liste en question - et de rendre ce complément également public - et de la soumettre au même arrêté du Conseil d'Etat (17/12/07) ou à un arrêté similaire concernant les écoles primaires du canton.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Monsieur le conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Pour le SSP/Genève :

Dario Lopreno

Pour la SPG :

Olivier Baud, président

Copie à :

- M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP
- M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
- M. Stephan Eliez, directeur du SMP
- Communes genevoises (pour information)